

## Salle Montjoye - Travaux d'aménagement - Adoption du projet d'exécution

**M. l'Adjoint FOUSSERET Rapporteur** : La Ville de Besançon a fait en 1983 l'acquisition du «Montjoye», ancien cinéma du quartier de Montrapon situé 20 avenue de Montrapon.

En 1984 et 1985, des travaux ont été réalisés bénéficiant d'une participation financière de l'État et de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du programme de développement social du quartier.

Il s'agissait alors d'une simple remise en état (façades, électricité, hall) permettant une réutilisation immédiate sans préjuger d'une destination définitive.

Les travaux envisagés aujourd'hui ont pour but de rendre le Montjoye plus adapté à une réutilisation en salle de spectacle polyvalente destinée à accueillir les projets de la jeune création locale et des associations qui se préoccupent d'organiser ou de diffuser des spectacles divers (musique, danse, théâtre).

Il s'agit essentiellement de créer des loges en arrière scène et de modifier l'aménagement intérieur en aplanissant le parterre et en faisant l'acquisition de chaises amovibles et d'éléments de scène modulables.

L'ensemble aura, après travaux, une configuration du type «Kursaal» permettant des utilisations multiples tout en générant des coûts de fonctionnement modestes. Le Montjoye restera donc accessible aux associations locales à un tarif modique.

L'opération confiée au Service Architecture comprend :

1. dans la partie orchestre (parterre) :

- la démolition de l'avant scène, la dépose des sièges, la mise à niveau du sol,
- la fourniture et pose d'une scène mobile.

La surface totale concernée est de 328 m<sup>2</sup>.

2. la création de 2 loges avec sanitaires et douches accessibles depuis l'arrière scène d'une surface utile de 33,50 m<sup>2</sup>.

Le coût de l'opération d'un montant de 514 000 F TTC se décompose comme suit :

Coût des travaux	420 000 F TTC
Scène mobile	77 000 F TTC
Contrôle technique	10 000 F TTC
Frais reproduction graphique	7 000 F TTC

Le financement de ces travaux est assuré de la façon suivante :

- Ministère des Affaires Culturelles - Direction Régionale 200 000 F

représentant la participation de l'État au titre du programme de développement social du quartier de Montrapon (tranche 1987 : 100 000 F ; tranche 1988 : 100 000 F)

- Ville de Besançon 314 000 F

inscrits au chapitre 903.90/2147.83012 code service 41800 (report des budgets primitifs 1986 et 1987).

Le Conseil Municipal est invité à :

1. décider la réalisation de cette opération et approuver le projet d'exécution,
2. autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés avec les entreprises suite à appel d'offres ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
3. confirmer la demande de participation financière de l'État,
4. inscrire ces subventions au budget supplémentaire de l'exercice en cours, dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 903.90/1051.83012 CS 31000 et en dépenses au chapitre 903.90/232.83012 CS 31000,
5. autoriser le transfert de la somme de 314 000 F du chapitre 903.90/2147.83012 CS 41800 sur l'imputation de dépenses mentionnée au 4.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Dans le cadre de la campagne municipale, vous avez dû recevoir, comme les autres candidats, un courrier du Cirque Plume avec un projet de convention entre le Cirque Plume et la Ville de Besançon concernant cette salle du Montjoye. Outre le développement de la création bisontine et le développement de l'École du Cirque pour laquelle il y a actuellement 200 inscriptions en attente, le projet était de s'intégrer à la vie culturelle et sociale du quartier et à une action de formation. Pouvez-vous nous dire quelles suites ont été données à ces questions posées par le Cirque Plume ; nous aimerions savoir, avant de nous prononcer sur cette question, s'il y a eu concertation avec le Cirque Plume et dans la négative nous demandons l'ajournement de cette question.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien, merci. Est-ce que l'Adjoint aux Affaires Culturelles a revu le problème du Cirque Plume ?

**M. LIME** : Je reçois très précisément le Cirque Plume demain matin. C'est un dossier qui va être examiné et suivre son cours tout à fait normalement.

**M. FOUSSERET** : La demande du Cirque Plume d'utilisation du Montjoye n'est pas une demande nouvelle. J'ai eu l'occasion de recevoir il y a déjà deux ou trois années, M. KUDLAK, qui m'a fait part de ses désirs sur le Montjoye. Je lui avais dit à cette époque-là, que si je considérais que sa demande était légitime et qu'on devait effectivement trouver une solution sur Besançon, le Montjoye ne nous paraissait pas forcément la salle la mieux adaptée. Il y a les besoins du Cirque Plume à Besançon, c'est vrai que c'est un réel ambassadeur de notre ville, ce que fait le Cirque Plume, ce sont des spectacles de grande qualité, mais il y a aussi beaucoup d'autres besoins sur Besançon, au niveau de la jeune création musicale, au niveau de la danse et du théâtre, et le rôle d'une ville c'est d'essayer de voir l'intérêt général et nous pensons que la salle du Montjoye, vu sa configuration, vu son emplacement, répondra tout à fait parfaitement à cette demande de la création locale ; il convient bien sûr de traiter, et je crois que notre collègue Bernard LIME le fera très prochainement, le problème du Cirque Plume mais pas forcément au Montjoye.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Mon deuxième droit de parole. Je vous remercie de la réponse mais je voudrais reformuler ma demande : compte tenu du fait que M. LIME a rendez-vous avec le Cirque Plume demain, compte tenu de l'importance du Cirque Plume pour la Ville de Besançon, est-ce qu'on peut ajourner cette question ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je ne pense pas, personnellement, qu'il faille ajourner une question de travaux dans une salle qui, de toute façon, a besoin de ces travaux-là, que nous attendons depuis longtemps, il y a même urgence. L'affaire du Cirque Plume est quelque peu différente : dans quelle mesure pourront-ils l'utiliser, on verra, on ne verra pas ! En tout cas, si le Cirque Plume n'utilisait pas le Montjoye, il sera très largement utilisé par bien d'autres associations. Je crois qu'il ne faut pas lier directement le Montjoye et une solution à la demande du Cirque Plume.

**M. LIME** : C'est exactement cette dernière phrase que je voulais prononcer. Le problème du Montjoye, ce n'est pas le problème du Cirque Plume. Il y a deux problèmes qui sont différents et Jean-Louis FOUSSERET l'a dit très clairement. L'aménagement du Montjoye correspond aussi à quelque chose qui est extrêmement important et qui est tout le problème de la jeune culture, de sa diffusion et qui est également la question de savoir si on peut permettre à Besançon l'expression de cette jeune culture.

**M. VIALATTE** : Simplement pour reprendre l'intervention de Mme FOLSCHWEILLER, et dire que si nous comprenons le souhait de la Municipalité de donner une vocation polyvalente au Cinéma Montjoye, nous comprenons aussi le souci de trouver une solution satisfaisante pour le Cirque Plume qui a alerté beaucoup d'entre nous à juste titre. C'est pourquoi je vous proposerai un amendement à la délibération qui nous est soumise, par lequel il vous serait demandé Monsieur le Maire, de présenter à un prochain Conseil Municipal, à la suite de la réception par M. LIME des dirigeants du Cirque Plume, des propositions relatives à la mise à disposition de locaux adaptés pour ce cirque qui, en effet, contribue à l'image d'animation culturelle de la ville.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est ce qu'on appelle «un cavalier», vos interventions n'ont rien à voir avec le Montjoye, absolument rien, et il y a de grandes chances que le Montjoye, d'après ce que j'ai entendu de la part de l'Adjoint, ne soit pas la solution pour le Cirque Plume. Lier des travaux du Montjoye à une solution à apporter au Cirque Plume dont on comprend tous la nécessité, je crois que ce n'est vraiment pas aller dans le sens souhaité.

**M. NACHIN** : Je ne sais pas quelles seront les propositions qui seront faites au Cirque Plume. Bernard LIME va recevoir les représentants du Cirque Plume demain. Imaginons par exemple qu'il se mette d'accord avec le Cirque Plume pour satisfaire les demandes qui ont été faites au cours de la campagne électorale, que tu connais, par le Cirque Plume et que les aménagements qui sont proposés par le Cirque Plume ne correspondent pas du tout à ceux qui sont envisagés maintenant. Il serait, à mon avis, plus sage peut-être de renvoyer à une prochaine séance du Conseil Municipal, la décision concernant l'aménagement du Montjoye.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je crois savoir que ce que demande le Cirque Plume, c'est un local à titre permanent. Il ne peut pas être question du Montjoye, c'est clair. Le Montjoye a une vocation pour les jeunes artistes, mais multiple, il a aussi une vocation de salle de quartier, il faudra trouver une autre solution que le Montjoye pour le Cirque Plume et les deux affaires ne sont pas liées du tout.

La discussion est close.

Après avoir repoussé la proposition d'ajournement de cette question (qui n'a recueilli que 13 voix), le Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission du Budget adopte à l'unanimité (3 Conseillers ne prenant pas part au vote), les propositions du Rapporteur.